



Association
québécoise de la
physiothérapie

RÉACTIONS DE L'AQP AU BUDGET PROVINCIAL 2026-27

Améliorer l'accès aux soins passe par une meilleure utilisation des compétences déjà présentes dans le réseau

Québec, le 18 mars 2026 — L'Association québécoise de la physiothérapie (AQP) prend acte du budget provincial 2026-2027 présenté aujourd'hui par le ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, tout en rappelant que l'amélioration durable de l'accès aux soins passe nécessairement par une meilleure utilisation des compétences déjà présentes dans le réseau de la santé. Olivier Guérard, administrateur à l'AQP a participé au huis clos budgétaire présenté à Québec.

Malgré les investissements annoncés de 4,3 milliards de dollars sur cinq ans pour soutenir les grandes missions de l'État, le budget ne prévoit pas de mesures structurantes visant à optimiser l'utilisation des compétences des physiothérapeutes et technologues en physiothérapie en première ligne.

Dans un contexte où les urgences demeurent sous pression et l'accès à la première ligne continue de représenter un défi pour la population québécoise, l'AQP estime que certaines solutions structurantes, avec un ratio coût-efficacité démontré, permettant d'améliorer l'accès pourraient être davantage mises à contribution.

« Dans un monde où chaque intervention dans le réseau de la santé se doit d'être hautement efficiente et à coût réduit, utiliser les physiothérapeutes déjà formés et présents pour améliorer l'accès est d'une évidence même. Ne pas utiliser nos ressources actuelles à leur plein potentiel crée des goulots d'étranglements et des iniquités d'accès », souligne Samuel Trottier-Lapointe, président de l'AQP.

Des défis persistants pour l'accès aux soins

Le budget réaffirme la volonté du gouvernement d'améliorer la qualité et l'accessibilité des services de santé, notamment dans un contexte marqué par le vieillissement de la population et par une pression croissante sur les services hospitaliers.

Dans les 2,2 milliards de dollars mentionnés pour faciliter l'accès aux services de santé et aux services sociaux, aucune mention de la physiothérapie n'est présente dans le budget 2026-2027.

Cependant, l'AQP rappelle que les troubles neuro-musculosquelettiques représentent une part importante des consultations en première ligne et à l'urgence, mobilisant des ressources médicales déjà limitées.

Or, les physiothérapeutes disposent des compétences nécessaires pour évaluer, orienter et prendre en charge ces conditions de manière autonome.

Une meilleure organisation des trajectoires de soins permettrait ainsi de réduire certaines consultations évitables, d'améliorer la fluidité du système et de favoriser un accès plus rapide aux soins appropriés.

Reconnaître pleinement les compétences des professionnel·les de la physiothérapie

Afin d'améliorer l'accès aux soins et de réduire les parcours sans valeur ajoutée, l'AQP rappelle l'importance de reconnaître pleinement les compétences des physiothérapeutes.

La reconnaissance du diagnostic en santé physique constitue un levier structurant qui permettrait notamment :

- d'accélérer l'accès à une prise en charge appropriée ;
- de réduire certaines consultations médicales évitables ;
- de limiter le recours à des examens diagnostiques non pertinents.

L'AQP trouve regrettable que le gouvernement ne mentionne pas le diagnostic en santé physique dans son budget, ce qui aurait été une stratégie efficace dans le but d'améliorer l'accès aux soins et services, ainsi que l'organisation de la première ligne.

« Permettre aux professionnel·les de la physiothérapie d'exercer pleinement leurs compétences à l'intérieur de leurs champs de pratique permettrait d'améliorer l'accès aux soins tout en contribuant à une utilisation plus judicieuse des ressources du système de santé », souligne Samuel Trottier-Lapointe.

Cependant, le budget prévoit une somme additionnelle de 200 millions de dollars sur 5 ans afin de poursuivre les efforts visant à réduire la liste d'attente en chirurgie. L'AQP reçoit cette annonce positivement et tient à rappeler que les cliniques MSQ du MSSS permettent actuellement de réduire de plus de 55% les listes d'attentes en chirurgie en utilisant l'expertise des physiothérapeutes pour retirer les usager·es considéré·es non-chirurgicaux des listes d'attente étant des consultations médicales évitables.

Renforcer la première ligne pour désengorger le réseau

L'AQP souligne également l'importance d'une intégration plus structurée de la physiothérapie en première ligne, notamment dans les groupes de médecine familiale (GMF).

Le gouvernement actuel désire augmenter l'accès aux services de première ligne et de proximité en développant l'interdisciplinarité. Malgré l'injection des 164,8 millions de dollars, les professionnel·le-s de la physiothérapie ne font pas partie des professionnel·le-s de la santé mentionnés.

Actuellement, les professionnel·les de la physiothérapie sont encore peu présents dans plusieurs milieux de soins où leur contribution pourrait pourtant améliorer la prise en charge des troubles neuro-musculosquelettiques.

Une meilleure intégration permettrait notamment :

- de réduire certaines consultations évitables à l'urgence ;
- de recentrer les médecins sur les situations médicales complexes ;
- d'améliorer la fluidité des trajectoires de soins.

Miser davantage sur la prévention

Dans un contexte de vieillissement de la population et d'augmentation des maladies chroniques, l'AQP rappelle également l'importance d'investir davantage dans la prévention.

En ce sens, le budget prévoit favoriser l'accès aux soins et services à domicile en offrant une meilleure prise en charge des usager·es et une réduction des listes d'attentes, mais sans mentionner de moyens précis.

De plus, le gouvernement ajoute une somme de 100 millions de dollars sur 5 ans pour déployer les actions découlant de la Stratégie nationale de prévention en santé. L'AQP accueille favorablement tout investissement en prévention.

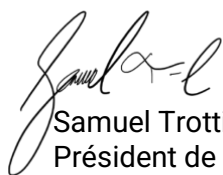
Les professionnel·les de la physiothérapie contribuent déjà activement à plusieurs interventions de prévention, notamment :

- la prévention des chutes chez les aînés ;
- la gestion de la douleur chronique ;
- la promotion de l'activité physique ;
- le maintien de l'autonomie fonctionnelle.

Une intégration plus structurée de la physiothérapie dans les stratégies de prévention et de santé publique permettrait non seulement de réduire la pression sur les services curatifs, mais aussi d'améliorer concrètement la qualité de vie de la population. L'AQP appuie pleinement cette démarche et, en tant que membre actif de la [Coalition québécoise pour la réduction de la maladie](#), se tient prête à contribuer à sa mise en œuvre.

Une collaboration essentielle pour améliorer l'accès aux soins

Dans un contexte de transformation majeure du réseau de la santé, l'AQP réaffirme son engagement à collaborer activement avec le gouvernement du Québec pour que la physiothérapie joue pleinement son rôle dans l'amélioration de l'accès aux soins et le renforcement de la première ligne. « Nous voulons être un partenaire concret pour mettre en œuvre des solutions qui répondent aux besoins réels des Québécoises et Québécois », souligne l'AQP. L'association suivra de près la mise en œuvre des mesures annoncées afin de garantir que des actions tangibles soient prises pour relever les défis actuels du système. Pour toute question ou commentaire en lien avec ce budget, contactez-nous à info@aqp.quebec



Samuel Trottier-Lapointe, pht. M.Sc. MBA.
Président de l'AQP



Anne-Marie Violette, pht. M. Sc
Vice-présidente de l'AQP